

étrangères de Grande-Bretagne? Jusqu'ici aucune assurance en ce sens ne nous a été donnée. On ne nous a encore rien dit de tel.

Quand on a demandé au premier ministre quelles observations avaient été faites à Nasser, il a répondu qu'aucune n'avait été faite.

Ensuite, le 7 mars, l'honorable député de Vancouver-Quadra a posé au premier ministre la question que voici et qu'on peut lire à la page 2042 du hansard:

Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement canadien accepte ou non l'attitude du gouvernement égyptien?

Il s'agissait de l'entrée possible de l'Égypte dans la bande de Gaza. Le premier ministre a répondu:

Le Gouvernement canadien n'accepte pas cette prise de position du gouvernement égyptien. Comme je l'ai d'ailleurs indiqué fort clairement hier, le consentement du gouvernement égyptien a été acquis pour le cantonnement en territoire égyptien d'une force d'urgence constituée par les Nations Unies en vue d'une certaine tâche.

Pressé à maintes reprises d'expliquer ce qu'il voulait dire, il répondait toujours vaguement, et aujourd'hui encore on n'a pas répondu à ces questions. C'est sur ces questions qu'était basée la demande du débat qui a lieu aujourd'hui.

Ensuite, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé une question fort embarrassante. Il a parlé de la déclaration que le premier ministre avait faite la veille relativement à l'emploi de la force, déclaration que, depuis, le Gouvernement souhaiterait n'avoir jamais faite.

Le député a posé la question suivante:

Puis-je poser au premier ministre une question qui fait suite à la discussion qu'il vient d'avoir avec le député de Vancouver-Quadra? Étant donné certaines interprétations parues dans les journaux à propos de ce qu'a dit hier le premier ministre au sujet de la situation de Suez, préciserait-il à la Chambre et au pays ce qu'il entendait par la possibilité du recours à la force pour avoir raison de la résistance? Parlait-il d'une action collective de la part des Nations Unies ou de l'initiative de chaque nation?

Voici la réponse:

Non, monsieur l'Orateur, je ne voulais pas parler d'une intervention collective de la part des Nations Unies.

S'il ne voulait pas parler d'une action collective des Nations Unies, il parlait, d'après le sens qu'on a donné à ses paroles, d'une force armée, d'une action de la part d'autres nations dont le but serait de sauvegarder et de maintenir la paix dans cette région. Ces paroles ne peuvent signifier autre chose; elles ne peuvent être interprétées autrement. Le premier ministre a dit ensuite:

Je croyais avoir bien précisé que l'effort des Nations Unies tendait entièrement à prévenir un nouveau recours à la force dans cette région. Ce

que j'ai dit, en réponse à la question qu'on m'avait posée, c'est que, à défaut d'acquiescement de la part du gouvernement de la région où la force doit être installée, la seule solution serait un nouveau recours à la force. J'ai émis cette idée pour indiquer que les Nations Unies n'avaient qu'une méthode à leur disposition: amener les gouvernements intéressés à suivre les lignes de conduite qu'indiquent les vues acceptées par la majorité des Nations Unies dans les résolutions qui sont adoptées.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

### Reprise de la séance

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, ce matin, avant la relâche, je donnais lecture de passages du compte rendu qui faisaient voir à quel point la Chambre a été orientée dans la voie de la contradiction, alors que le Gouvernement aurait dû lui communiquer certains renseignements sur la situation existante. Le plus récent exemple de cet état de choses a été la réponse qu'a donnée le 12 mars le ministre de la Défense nationale, comme le rapporte le hansard à la page 2200, lorsque l'honorable représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) lui a posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre de la Défense nationale. Le Gouvernement canadien n'a-t-il pas élaboré de plan précis au sujet de l'utilisation de cet escadron de reconnaissance par les Nations Unies et le général Burns avant son envoi? Autrement dit, n'est-il pas vrai qu'on a dressé un plan précis?

L'hon. M. Campney: Monsieur l'Orateur, l'escadron de reconnaissance, objet de la question de l'honorable député, a été demandée, par l'entremise des Nations Unies, par le commandant en chef de la Force d'urgence des Nations Unies en Égypte, et l'on a exaucé cette demande. On n'a pas dressé de plan précis pour déterminer où il irait et quand il partirait. Nous nous conformons simplement à la demande qu'a faite, par l'entremise des Nations Unies, le commandant de la Force d'urgence des Nations Unies.

Cette réponse était inexacte puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de déclarer aujourd'hui que les troupes canadiennes devaient aller au désert du Sinaï. Voilà encore un exemple du comportement de notre gouvernement qui semble croire qu'on doit priver le Parlement de renseignements ou lui communiquer seulement ceux que le gouvernement a intérêt à lui divulguer. Cette attitude, invariablement inadmissible, l'est tout particulièrement quand il s'agit d'une affaire aussi grave que la situation internationale.

C'était intéressant d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) faire l'éloge approprié du président du conseil des ministres de France. Je voudrais d'abord citer ce qu'a dit le président du